

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal DU 12 DECEMBRE 2016

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Secrétaire de séance : Séverine ROBIN

Remarques : fournisseur lampadaire à Nantilly : demander un devis à Bouygues.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Point sur les travaux en cours ou terminés :

- Eglise : pose des horloges : le 22 décembre par l'entreprise Bodet. Diagnostic pour la sacristie mardi 13/12.
- Zinguerie en cours sur les différents bâtiments (maison des associations, restaurant scolaire et locatifs)
- Salle de réunion : peinture réalisée
- Boitier hottte d'aspiration de la cuisine déplacée. Faire un courrier à l'entreprise Quietalis pour se couvrir dans le cadre de la garantie.
- Théâtre : réparation de l'éclairage extérieur côté parking + un spot installé
- Commande de cordes lisses à la salle de gym
- Salle de sports :
 - o Commission de sécurité à faire en 2017.
 - o Quelques réparations ont été faites depuis le festival de gym (fuites d'eau, commande automatique lumière vestiaire réparée et chauffage grande salle, etc...). Echelle extérieure : le passage a été forcé pour accéder au toit.
 - o mesurage du tracé du terrain de basket réalisé pour envoi à la Fédération (homologation nouveau tracé).
- Ecole : Mme MERCERON signale que le chauffe-eau du 1^{er} étage de l'ancien logement locatif continue à prendre de l'eau : à voir.
- Conseil d'école : différents travaux à réaliser (anti pince-doigts, peinture, rideaux, vélos etc...). Remerciements pour les chevalets et les 5 ordinateurs portables. Mur commencé et non terminé. Demande de mise en réseaux des ordinateurs. Voir au budget 2017 les plus gros travaux demandés en investissement.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Suite à la demande d'un autre devis pour pose d'un candélabre solaire à Nantilly :

- Entreprise CETP : 6.553,48 € TTC

- Entreprise BOUYGUES : 3.834,60 €TTC.

Le conseil choisit le moins disant.

- Maisons fleuries 2016 : la remise des prix a eu lieu samedi dernier.

Considérant le peu de participation pour la remise, il convient de se poser la question pour savoir si l'on doit continuer ce « concours » et si oui sous quelle forme (inscription volontaire ?) A étudier en commission pour l'été prochain. Gilles Renaudet remercie le jury et particulièrement Maryse Bouvier et Katia Gatard pour le choix des lots.

- Stade : épandage de chaux

- DÉCHETS : 10 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN 2018 SUR LA COMMUNE

C) Enfance – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

- CANTINE : le conseil décide une augmentation de 2 % des tarifs à la cantine, soit 2,70 €/repas.

- Pour les repas des personnes extérieures au service : le conseil municipal décide de les fixer à 5 €/repas.

- CONSEIL DES JEUNES

- Téléthon : Participation des jeunes pour ventes de gâteaux, bonbons, moulins à vent et pin's. 8 jeunes étaient présents.
 - Parc : Continuité du parcours de santé, des rondins au sol seront posés au printemps. Installer une pancarte d'informations et responsabilités des utilisateurs.

- Divers :

- Réfléchir à une autre animation, moins coûteuse, pour le spectacle de Noël 2017.
 - École Henri-Dès : possibilités d'utiliser le car pour des sorties pédagogiques autres classes que les maternelles (voir périmètre autorisé pour Ghislaine). Comme convenu, cette dernière ne sera pas remplacée dans la classe maternelle pendant son absence. Et si l'école privée demande quelle réponse ? Le maire répond que la subvention de fonctionnement versée à l'OGEC prend en compte cette dépense.

- Projets 2017 : Travaux placard dans restaurant scolaire stockage vaisselle cantine et murs toilettes. (Réfléchir pour 2018 réaménagement voir agrandissement vestiaires du personnel + légumerie)

D) ECOLES : VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mme PICHERIT a rencontré l'association des Randonnées Chichéennes pour l'organisation de la projection du film « Au rythme du bocage » prévue le vendredi 20 janvier dans la grande salle.

Il est précisé que la commune s'occupe de la logistique et que les randonneurs se chargent de l'animation et de l'éventuel goûter-dégustation à la fin de la projection. A ce titre, le conseil ne souhaite pas que ce soit l'occasion de vendre des produits. Des Invitations seront envoyées aux agriculteurs par l'intermédiaire du fichier de la Cuma (à voir).

E) COMMUNICATION

- Agenda 2017 distribué par les services techniques de la commune. Très bon procédé, rapide et économique, qui pourrait être mis en place aussi pour le bulletin municipal 2017. Par ailleurs, Mr le maire fait part de son désappointement par rapport aux fautes d'orthographe dues à l'imprimeur dans l'éditorial. Le bon à tirer n'ayant pas été communiqué à la mairie.
- 2017 : prévoir une visite de la commission de sécurité pour la salle de sports
- Salle des fêtes : un mini concours sera organisé auprès de sculpteurs pour proposer une « autre vie » au tronc d'arbre situé près de la salle de réunion.
- Proposition de l'ADMR « La Chapelle » pour faire une publicité sur notre site internet. Voir avec l'association « Familles Rurales » de Chiché.
- Déchets : le maire présente la carte de situation des points d'apport volontaire et rappelle que pour les communes ayant choisi ce mode de collecte des déchets (ménagers y compris) le calendrier peut s'établir comme suit :
 - 2017 : revalidation des points d'implantation
 - 2018 : comptage blanc
 - 2019 : comptage réel
 - 2020 : facturation
- Proposition de référents techniques agricoles pour la commission PLUi de l'agglo : Eric Merceron, Laurent Minoza, Jean- Marie Grolleau, Jean-Marie Rambault, Joël VERGNAUD... Mr le maire se charge de prendre contact avec les agriculteurs.

3) DÉCISION DÉFINITIVE SUR LA COMPÉTENCE « PETITE ENFANCE » ET SUR SON EXERCICE

Suite à une réunion avec les services de l'agglo 2B concernant la décision du conseil municipal de Chiché de ne pas reprendre la compétence « petite enfance », le maire propose au conseil de ne pas changer sa position (voir compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2016) et de laisser la gestion de la garderie périscolaire + centre de loisirs à l'Agglo.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) DÉCISION SUR LA PRÉSENCE POSTALE À CHICHÉ

Suite à la précédente réunion, le maire s'est fait préciser par le directeur de secteur, que si la commune optait pour un facteur guichetier, il n'était pas sûr que le service postal soit maintenu en cas de départ du facteur-guichetier et pas certain qu'à ce moment on puisse choisir et revenir vers le service chez un commerçant.

Dans ces conditions et après en avoir délibéré et considéré la demande des responsables de la supérette, le conseil décide d'installer le relais-poste à la supérette. A partir de mars 2017, convention signée pour 9 ans.

Le maire se charge de prendre contact avec les gérants de la supérette pour envisager des travaux d'aménagement du bâtiment.

Il est précisé que le loyer sera recalculé en fonction des investissements réalisés.

5) AVENANT À LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL À L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification du site informatique de la commune en accord avec les tarifs adoptés par le conseil d'administration du centre de gestion concernant la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

A la date du 1^{er} janvier 2017, la mairie exploite les logiciels de gestion financières, élections, facturation cantine, gestion des actes de l'état civil, gestion du cimetière et population. En conséquence, l'assistance est facturée pour l'année à 896 € HT.

Les formations complémentaires ou de perfectionnement ne sont pas comprises.

6) FOURNITURE GAZ AU RESTAURANT SCOLAIRE, À LA SALLE DE THÉÂTRE, STADE ET SALLE DE SPORTS

Le maire présente l'étude comparative des tarifs appliqués actuellement par les fournisseurs (Finagaz et Butagaz)

Fournisseur actuel	Salles	citerne	conso T/an
Finagaz	restaurant scolaire	enterrée (1,75 T)	3
Finagaz	stade	enterrée (1 T)	1,3
Finagaz	théâtre	enterrée (1 T)	4,5
butagaz	Salle de sports	enterrée (1,75 T)	6
TOTAL CONSO T/AN			14,8

SALLES	Prix / T	Remise	Prix net	Prix net SEOLIS	Gain/T	TOTAL GAIN
restaurant scolaire	1 349,00 €	449,00 €	900,00 €	796,00 €	104,00 €	312,00 €
stade	1 912,95 €	665,91 €	1 247,04 €	796,00 €	451,04 €	586,00 €
théâtre	1 265,67 €	449,00 €	816,67 €	796,00 €	20,67 €	90,00 €
Salle de sports	1 645,00 €	917,00 €	728,00 €	796,00 €	-68,00 €	-408,00 €
Total Gain €/an						580,00 €

Maison de retraite, école Notre-Dame ?

Après avoir pris connaissance des tarifs proposés par Seolis, le conseil charge le maire de revoir les fournisseurs actuels avant de prendre une décision.

7) DEVIS SEOLIS POUR HORLOGE ASTRONOMIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC (EN REMPLACEMENT DU SYSTÈME PULSADIS)

Le maire présente le devis de SEOLIS pour remplacement des commandes PULSADIS de l'éclairage public devenus obsolète pour une horloge astronomique permettant de modifier les plages horaires d'éclairage et moduler à la demande les heures le week end.

Considérant le prix demandé par SEOLIS lors de l'installation des commandes PULSADIS, le conseil demande à voir d'autres devis auprès de fournisseurs tels que Bouygues, CETP, Fradin Bretton ou autres électriciens habilités. Affaire à suivre par la commission « environnement-voirie ».

8) CONTRÔLE DU RADON À L'ÉCOLE HENRI DÈS

Ce contrôle ayant été fait depuis plus de 10 ans, il convient de faire passer à nouveau un organisme agréé par l'ARS pour mesurer ce gaz à l'aide de dosimètres à installer dans les locaux pendant une durée de 2 mois.

9) DEMANDE D.E.T.R. 2017

Suite à la circulaire préfectorale en date du 15 novembre 2017, les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR programme 2017 doivent être déposés avant le 15 janvier 2017. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas déposer de demande pour l'année prochaine.

10) PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ CNFPT / AGGLO 2 B

Ce plan de formation mutualisé a pour objet de formaliser la collaboration entre les parties cocontractantes pour la mise en œuvre de formations mutualisées et identifiées dans le tableau de recensement à destination des agents de la collectivité.

Cette coordination permettra des économies d'échelle par la réalisation de sessions de formation sur le territoire de proximité.

La convention fixe les règles d'organisation des actions de formation et répartit les rôles et tâches de chacune des parties cocontractantes pour le pilotage des sessions.

Après en avoir délibéré, le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer ladite convention.

11) DÉPART DU LOCATAIRE LOGEMENT 6 ROUTE DE PARTHENAY

Mr Marcel PIERRE a fait part de son souhait de quitter son logement au 15 décembre prochain. Le maire a visité ledit logement qui est très propre et propose au conseil de relouer dès que possible. Accord du conseil.

12) DÉLIBÉRATION SEOLIS : BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES

Le maire donne lecture d'un courrier de SEOLIS reçu en mairie qui précise que suite au dépôt de bilan de la société SAINTRONIC, la mise à niveau des premières générations de bornes électrique n'est plus possible et peut engendrer des dysfonctionnements et donc une dégradation du service.

Face à ce constat, il y a l'obligation pour Seolis demettre « hors service » dès maintenant ces bornes qui sont localisées Place St Martin & Rte de Clessé.

Il s'agit de délibérer pour le choix de conserver ou non ces bornes en récupérant la subvention prévue (80 %) dans le cadre du schéma directeur phase 1 de Seolis. Le différentiel restant à la charge de Seolis.

Le conseil choisit de conserver les 2 bornes dans les conditions financières détaillées ci-dessus.

13) QUESTIONS DIVERSES :

- a. implantation d'un nouveau relais sis Bois de Bressuire : Bouygues Telecom nous informe de l'implantation d'un nouveau relais sis Chemin de Bressuire (bois).
- b. conclusions du commissaire enquêteur sur l'aménagement des ouvrages hydrauliques sur le Thouaret (Berthomelière, Chantegros et Rochette) : suite à la clôture de l'enquête publique et connaissance prise des remarques du maire de Chiché, le commissaire a émis un avis favorable.
- c. inventaire des logements locatifs sociaux sur la commune, demande de location salles 31 décembre : au 30 juin 2016, il y avait 35 locatifs sociaux sur la commune.
- d. informations de l'agglo sur subventions pour installations d'assainissement autonome : l'agglo propose des services de conseil auprès des particuliers pour l'installation de système d'assainissement autonome. Des subventions plafonnées à 8.000 € peuvent être accordées à hauteur de 60 % maximum de la dépense. Information à noter sur le site internet.
- e. avis de domaines pour le terrain situé ZA route de Clessé : la valeur du terrain vendu à l'agglo est estimée à 40 €.
- f. demandes du FC Chiché :
 - i. pour pose système d'alarme au Club house : à voir en commission bâtiments
 - ii. achat d'une traceuse : accord du conseil pour participer à hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 1000 €.
- g. appel à candidature pour mettre en place un orchestre dans les écoles : avis favorable du conseil municipal.
- h. Avis favorable pour l'achat de peinture pour les jeux à l'école.